

PROTECTION PHYTOSANITAIRE DE SON VERGER EN AB

Public cible

Producteurs et porteurs de projet de la région souhaitant perfectionner leur stratégie de protection phytosanitaire des fruitiers

Objectifs

Maitriser les pratiques de la conduite phytosanitaire du verger en AB adapté notamment au contexte de fermes en agroforesterie Identifier les déséquilibres du sol et de la plante dans son système conduisant à un recours à la protection du verger Etre capable d'identifier les différentes maladies et ravageurs rencontrés au verger Maitriser les différentes méthodes de lutte en AB (y compris les médecines douces), au regard de sa situation technique et socioéconomique

Enjeux

Acquérir les compétences inhérentes à la protection phytosanitaire de son verger en AB

Pré-requis

Aucun pré-requis nécessaire

Contenu

Principales maladies, ravageurs et auxiliaires rencontrés au verger biologique
Relation entre fertilisation, vigueur et parasitisme
Méthodes de taille favorisant un développement harmonieux de l'arbre pour un moindre recours aux phytosanitaires
Maladies et ravageurs dans les vergers à pépins et à noyaux, et les méthodes de traitement en AB
Préparation des traitements (badigeon, etc) et médecines douces de traitement (aromathérapie, phytothérapie,...)
Aménagements agroécologiques en faveur d'une régulation biologique des bioagresseurs

Modalité d'enseignement

présentiel

Dates, lieux et intervenants

12 déc 2022 298 Chemin de la Thomassine
09:00 - 17:00 (7hrs) 04100 Manosque

Jean Luc Petit, conseiller formateur en arboriculture biologique
Animation : Joséphine Dumont Saint Priest, GR CIVAM PACA

19 déc 2022 298 Chemin de la Thomassine
09:00 - 17:00 (7hrs) 04100 Manosque

Jean Luc Petit, conseiller formateur en arboriculture biologique
Animation : Joséphine Dumont Saint Priest, GR CIVAM PACA

Bulletin à renvoyer / OU informations à transmettre par mail pour l'inscription

Nom _____ Prénom _____

Téléphone _____

Adresse _____

Courriel _____

Statut : (agriculteur-trice?) _____

Cotisant-e VIVEA ? _____

Si oui, date de naissance : _____

Infos complémentaires



Durée de la formation 2 jour(s)
Date limite d'inscription 05/12/2022

Tarifs

gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA
Prise en charge VIVEA selon éligibilité (vérifiez la consommation de votre plafond annuel auprès de VIVEA).
Validation de la formation : Délivrance d'une copie de la feuille d'émargement ou d'une attestation individuelle de formation Besoin de vous faire

Plus de renseignements

Joséphine Dumont St Priest
josephine.dumont-saint-priest@civampaca.org
GR CIVAM PACA

Taux de satisfaction : 3,8/4%

Repas tiré du sac



Modalités d'accès :

[Conditions générales de formation](#)

